

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Vendredi 9 octobre vous allez pouvoir élire vos représentants au conseil d'école.
Ces élections vont se dérouler par correspondance suivant ces modalités :

- Chaque parent est électeur.
- Vous mettrez le bulletin de vote dans la petite enveloppe de couleur (enveloppe n° 1)
sans rien inscrire dessus.
- Vous glisserez cette enveloppe cachetée dans une seconde enveloppe (enveloppe n° 2) à son tour cachetée et sur laquelle vous préciserez :

d'un côté : ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE
 Rue Pierre et Marie CURIE
 86370 VIVONNE

(et) ELECTIONS des REPRESENTANTS de PARENTS D'ELEVES au CONSEIL D'ECOLE

de l'autre côté : vos nom, prénom, adresse et signature

et vous transmettez votre vote à l'enseignant de votre enfant.

Si vous souhaitez transmettre votre vote par voie postale, vous insérerez l'enveloppe n°2 dans une troisième enveloppe (enveloppe n°3) cachetée, libellée à l'adresse de l'école et portant la mention « élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école ».

Vous pouvez faire parvenir votre vote à l'école dès réception de ce matériel et jusqu'à vendredi 9 octobre à 16h15.

Merci pour votre participation, les parents élus seront vos porte-parole lors des conseils d'école.

Anne BERNARD
directrice de l'école maternelle